

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD98

présenté par  
M. Colas-Roy, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

I. – À la fin de l’alinéa 2, substituer au mot :

« bio-liquides »,

le mot :

« bioliquides » ;

II. – En conséquence, procéder à la même substitution par deux fois à l’alinéa 4 ;

III. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la cohérence rédactionnelle avec les autres articles du titre VI.